



Prise en charge des Urgences Vitales en Soins Infirmiers Année 2021 – 2022 U V S I

Objectifs de l'enseignement

Améliorer la qualité de la prise en charge en soins infirmiers des détresses vitales, grâce à une formation spécifique et adaptée. Acquérir les connaissances et les compétences, tant sur les plans théoriques que pratiques, nécessaires à l'exercice professionnel dans les structures de soins assurant la prise en charge d'urgences vitales (réanimations, services d'urgences, services d'accueil des urgences vitales, salles de soins post-interventionnels, unités de soins continus, SAMU-SMUR...).

Public concerné

UVSI est une formation principalement destinée aux Infirmier(e)s et Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômés d'Etat. Les autres personnels de santé titulaires d'un diplôme d'état (Kinésithérapeutes, Sages-femmes...) confrontés à la prise en charge d'urgences vitales au cours de leur exercice professionnel peuvent également être concernés.

Durée de l'enseignement

96 heures réparties en 8 modules, soit 8 sessions de 2 journées consécutives chacune (lundi et mardi), chaque mois de septembre à mai (excepté avril), suivi d'un examen validant les connaissances et les compétences.

Lieu de la formation

IRESU - SAMU 92 - Hôpital Raymond-Poincaré - 104 Bd R. Poincaré - 92380 Garches.

Prérequis & conditions d'inscription

Etre Infirmier(e)s Diplômé(e)s d'Etat, Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômés d'Etat, ou personnel de santé titulaire d'un diplôme d'état (Kinésithérapeutes, Sages-femmes...). Les candidatures d'étudiants ne répondant pas à ces critères, pourront être acceptées après étude personnalisée de leur dossier.

Conditions d'inscription : Envoyer CV et lettre de motivation par mail à info.uvsi@gmail.com ou par courrier à :

- Secrétariat de l'IRESU - Hôpital Raymond-Poincaré, 104 Bd Raymond Poincaré 92380 Garches avant le vendredi 11 juin 2021.

L'autorisation d'inscription définitive sera délivrée après analyse du dossier par le conseil scientifique.

Méthodologie pédagogique

Moyens pédagogiques et techniques :

Formation théorique et pratique. Elle associe quelques heures de cours magistraux en amphithéâtre, pour mettre en place les fondamentaux, à de nombreuses heures d'enseignements dirigés, en sous-groupes, pour mettre l'accent sur la réalisation des gestes. Exposés théoriques et interactifs, démonstrations, études de cas concrets, ateliers pratiques, mises en situation, simulation haute définition, initiation à l'écho-guidage, sont les bases de ces enseignements.

Les supports de cours sont mis en ligne, consultables et téléchargeables avant chaque module.

Il est établi un canal de communication entre les étudiant(e)s, les formateurs et le conseil scientifique permettant un échange à tout moment.

Intervenants

Infirmiers, Infirmiers Anesthésistes, Sages-femmes Médecins spécialistes (urgentistes, anesthésistes-réanimateurs, pédiatres, cardiologues). Tous avec une expérience professionnelle dans la prise en charge de patients critiques et une aptitude à la pédagogie.

Modalités d'évaluation

Evaluation de la satisfaction des étudiants à l'issue de chaque module, puis de l'ensemble de la formation.

Auto-évaluation des capacités et des acquis de compétences avant et après chaque module.

Evaluation et recommandations de suivi et mesures correctrices éventuelles.

Examen de fin d'enseignement permettant de valider les connaissances et les compétences

Attestation de formation
Validation des connaissances et des compétences

Il est remis à l'issue des 8 modules une attestation de formation sous condition de suivi des modules.

Un examen final permet la délivrance d'une attestation supplémentaire certifiant l'acquisition des connaissances et des compétences

Tarifs

Formation continue 1420 € TTC (1 183,33 € HT)

Ce tarif correspond à une prise charge par l'employeur au titre de la formation professionnelle. L'IRESU émet une convention de formation destinée à l'employeur qui la retourne signée au plus tard 30 jours avant le début de la formation. La facturation est effectuée à « service rendu », soit en mai 2022.

Formation individuelle 650 € TTC (541,66 € HT)

Ce tarif correspond à une formation effectuée à titre individuel, avec une facture émise par IRESU au nom de l'étudiant(e). Le règlement doit être effectué au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

L'IRESU attire l'attention des étudiants choisissant le tarif individuel, qu'il n'autorise pas l'employeur à en effectuer le remboursement ultérieur dans le cadre de la formation continue.

Modalités d'inscription après autorisation

Une fois l'autorisation d'inscription définitive délivrée par le conseil scientifique, l'étudiant(e) effectuera en ligne son inscription en se connectant sur le site uvsu.fr. Pour une prise en charge par l'employeur, une convention sera envoyée à ce dernier qui la retournera signée à IRESU, au plus tard 30 jours avant la date de début de la formation. Pour une formation à titre individuel, une facture sera adressée à l'étudiant(e) qui en effectuera le règlement au plus tard 30 jours avant le début de la formation.

Programme

Le programme mis à jour en temps réel, est consultable et téléchargeable sur le site uvsu.fr.



UVSI

IRESU

Responsables pédagogiques
Dr Thomas Loeb, Dr Charles Groizard

Conseil scientifique et organisation
Dr Michel Baer, Dr Margot Cassuto, Dr Cécilia Chailloux, Dr Anna Ozguler, Bruno Pechoultres
(IADE)

Informations complémentaires

Le site uvsi.fr est régulièrement mis à jour : Programme, modalités de suivi de l'enseignement, cours en ligne en amont des modules, et accès personnel sécurisé.

Adresse mail pédagogique : info.uvsi@gmail.com

Adresse mail administratif : info@iresu.fr

Rendez-vous sur le site uvsi.fr

Tél : 01 84 19 28 75

Mesures sanitaires liées à la CoVid-19

La sécurité des étudiant(e)s et des formateurs est au centre de nos préoccupations.

Le port du masque, les règles de distanciation, l'utilisation de SHA, la désinfection des locaux et du matériel est scrupuleusement respectée.

Pour les formations pratiques utilisant du matériel ou de la simulation :

L'IRESU fournit le matériel nécessaire à la désinfection du matériel de formation ainsi que les équipements de protection individuelle fonction des ateliers

L'organisation de la formation fait au maximum appel à des binômes parmi les étudiants. Ces binômes travaillent ensemble durant toute la durée du module afin d'assurer une traçabilité dans l'éventualité où un cas CoVid se déclarerait par la suite parmi les étudiants ou les formateurs. Nous augmentons le nombre « d'unités » de matériel de formation afin de limiter le temps consacré aux processus de désinfection et ainsi conserver un temps de travail cohérent.

Nous organisons ainsi tant que possible des groupes pairs d'étudiant. Les salles de formation permettent de respecter une distance supérieure à 1 mètre entre chaque personne. Cette distance peut être augmentée à la demande, fonction des recommandations ou obligations issues de l'état d'urgence sanitaire tant que celui-ci reste en vigueur.

Pour les formations qui ne nécessitent pas de manipulation (plénières et ateliers « statiques »)

Le port des EPI est également obligatoire. Pour respecter la distanciation des stagiaires (1 mètre de séparation) un siège sur 2 doit rester inoccupé dans l'amphithéâtre.